

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**L'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation
pendant les années 2017 à 2020**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Guignard, Sophie
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie; Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: L'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020, 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 06.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1

Abkürzungsverzeichnis

WBK-NR Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

CSEC-CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Bildung und Forschung

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.06.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Le débat sur **le budget pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI) 2017-2020** a suscité de nombreux remous au sein de la chambre basse. Après de vives prises de positions, le Conseil national a finalement tranché pour un budget de 26 milliards de francs. Cette augmentation moyenne de 2 pour cent par année rejette ainsi les velléités de l'UDC qui préconisait des coupes budgétaires d'environ 1 milliard de francs, mais ne rejoint pas pour autant les conseils de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN) qui était montée au créneau pour une augmentation de 3,2 pour cent de l'enveloppe budgétaire. Au final, la gauche, le PBD, le PVL et certaines franges du PDC et du PLR, défenseurs d'une hausse du budget, n'ont pas réussi à imposer leurs voix. En effet, bien qu'elles aient résonné, à force de métaphores et citations historiques, l'argument financier a poussé la chambre du peuple à coupé la poire en deux. Isabelle Chevalley (plr, VD), tout comme Christoph Eyman (plr, BS), ont utilisé l'argument de la compétitivité, en citant non seulement la Chine ou encore Singapour comme exemple, mais aussi Abraham Lincoln qui disait : « Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Néanmoins, ces arguments n'ont pas réussi à convaincre la chambre. Au final, le Conseil national a défini quatre axes prioritaires : la formation professionnelle supérieure, l'encouragement à la relève scientifique, la formation des médecins et le soutien à la recherche et l'innovation. Ces orientations conditionnent donc la répartition des enveloppes budgétaires. Du côté académique, 10,18 milliards reviennent aux deux EPF, 2,75 milliards sont attribués aux universités, 2,15 milliards sont partagés entre les différents HES. De l'autre côté, la formation professionnelle touche 3,36 milliards alors que la formation continue se voit octroyer 25,7 millions. 4,15 milliards sont attribués au FNS, alors que le reste de l'enveloppe revient à différents projets, aux cantons pour les bourses d'étude, ou encore à la Commission pour la technologie et l'innovation.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.12.2016
SOPHIE GUIGNARD

Dès le mois de juin, le parlement s'est penché sur le détail du message du Conseil fédéral concernant **l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020**.

Le vaste projet contenant 16 propositions en rapport avec six domaines: la formation professionnelle et continue (loi fédérale, financement et contributions allouées aux cantons), les écoles polytechniques fédérales (loi fédérale et plafonnement des dépenses), l'encouragement et la coordination des Hautes Ecoles (loi fédérale et ouverture de crédits), l'attribution de bourses à des étudiants, étudiantes, ou artistes étrangers (loi fédérale et ouverture de crédits), l'encouragement de la recherche et de l'innovation (loi fédérale et financement des institutions et établissement de recherche d'importance nationale, financement de la commission pour la technologie et l'innovation (CTI)) et enfin la coordination nationale et internationale dans les domaines de la recherche et de l'innovation (loi fédérale et financement).

Les arrêtés fédéraux concernant le financement et les crédits alloués ont tous été acceptés au vote final lors de la session d'automne. Des divergences sont apparues au niveau de la hauteur du financement de la Confédération. Ainsi, pour la formation professionnelle le Conseil d'Etat a réclamé une rallonge de 100 millions, ce qui porte le total de l'enveloppe à 3.63 milliards de CHF. Les sénateurs ont également voulu relever de 160 millions le plafond des dépenses pour les écoles polytechniques fédérales, portant celui-ci à 10,34 milliards de CHF. Les universités et hautes écoles ont grâce à la chambre des cantons obtenu des rallonges de 95 millions, ce qui donne une somme totale de 2.8 milliards de CHF pour les universités et 2.19 milliards de CHF pour les HES. Enfin, les établissements de recherche d'importance nationale ont grâce aux sénateurs vu leur enveloppe augmenter de 40 millions, pour un total final de 422 millions de CHF. Toutes ces propositions du Conseil des Etats ont été acceptées par le Conseil national à la fin septembre 2016.

Durant ce même mois de septembre, les différentes modifications des lois fédérales proposées par les sept sages ont été acceptées, à l'exception de celle sur la formation professionnelle, qui a donné lieu à d'importants débats. Le projet du Conseil fédéral prévoyait une participation de la Confédération aux frais de formation professionnelle sous forme de subsides versés aux personnes qui suivent des cours préparatoires aux

examens professionnels fédéraux ou aux examens fédéraux supérieurs. En tant que premier conseil, la chambre basse a approuvé le projet du Conseil fédéral. La chambre haute, elle, a souhaité ajouter un alinéa stipulant que ces subventions devraient être versées au moins une fois par année, et non seulement une fois les examens passés. Cette proposition émanant de la gauche et d'une partie du PDC et du PLR était motivée par le fait que certains candidats ne peuvent se permettre de préfinancer eux-mêmes leur formation continue, dans le cas où les employeurs ne le font pas non plus. De retour à la chambre du peuple, la proposition a soulevé les mêmes oppositions que chez les sénateurs: cela aurait un coût bureaucratique trop élevé, et des subventions risqueraient d'être versées à des personnes ne poursuivant pas leur formation jusqu'à l'examen. Un compromis a donc été trouvé: un préfinancement de la Confédération est possible, du moment que le candidat en fait une demande officielle. Cette solution médiane a également séduit les représentants des cantons et la nouvelle loi sur la formation professionnelle a été adoptée au vote final le 16 décembre 2016.²

1) BO, CN, 2016, pp.943 s.; Communiqué de presse CSEC-CE; Communiqué de presse CdF; BZ, 4.6.16; AZ, LT, 9.6.16; BZ, LZ, NZZ, SGT, TG, 10.6.16; BaZ, 11.6.16

2) BO CE, 2016, p. 1253 s.; BO CE, 2016, p. 600 ss.; BO CE, 2016, p. 877 s.; BO CE, 2016, p. 897 ss.; BO CE, 2017, p. 576 ss.; BO CN, 2016, p. 1838 s.; BO CN, 2016, p. 1986 ss.; BO CN, 2016, p. 2314; BO CN, 2016, p. 943 ss.; BO CN, 2019, p. 1364 ss.